

CR FAFA REUNION DU 24 FEVRIER 2026

PAGE 1/20

Présidence : M. GRENET François.

Présents : Mme BARROT Pierrette. MM. AUBLANC Serge - BARRIERE Philippe - BLONDY Jonathan - BONNET Jean-François - GOUGNARD Alexandre - GUAGLIARDI Loretto - JOHNSON Timothée - LACOUÉ NEGRE Michel – LEYGE Marc - MICHELET Sylvain - ROUGER Alain - SELLE Jean-François.

En visioconférence : MM.-- ETHEVE Franck.

Référents administratifs : Mme LOISON Fanny – M. MONJALET Nicolas.

Excusés : Mme VEYSSY Catherine - M. BASQ Stéphane.

Rappel fonctionnement

Afin de donner une lisibilité à chaque District, l'enveloppe régionale accordée à notre Ligue pour la saison 2025-2026 a été scindée entre chaque District de manière analogue aux critères mis en place par la LFA pour définir le montant accordé à chaque Ligue :

- 20% de l'enveloppe globale répartie de manière fixe
- 30% au prorata du nombre de licenciés
- 50% en fonction du nombre de clubs

Cette répartition est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

District	Nombre licenciés	% licenciés	Nombre club	% clubs	Part fixe	Part licenciés	Part clubs	Enveloppe globale
CHARENTE	13 835	6,8%	124	8,5%	11 437 €	14 059 €	29 220 €	54 715 €
CHARENTE MARITIME	17 893	8,8%	132	9,1%	11 437 €	18 182 €	31 105 €	60 724 €
CORREZE	9 375	4,6%	80	5,5%	11 437 €	9 527 €	18 852 €	39 815 €
CREUSE	5 433	2,7%	69	4,7%	11 437 €	5 521 €	16 260 €	33 217 €
DORDOGNE PERIGORD	14 158	7,0%	126	8,7%	11 437 €	14 387 €	29 691 €	55 515 €
GIRONDE	49 006	24,2%	272	18,7%	11 437 €	49 798 €	64 096 €	125 330 €
LANDES	12 905	6,4%	71	4,9%	11 437 €	13 114 €	16 731 €	41 281 €
LOT ET GARONNE	9 071	4,5%	57	3,9%	11 437 €	9 218 €	13 432 €	34 086 €
PYRENEES ATLANTIQUES	21 836	10,8%	109	7,5%	11 437 €	22 189 €	25 685 €	59 311 €
DEUX SEVRES	18 273	9,0%	135	9,3%	11 437 €	18 568 €	31 812 €	61 817 €
VIENNE	18 094	8,9%	163	11,2%	11 437 €	18 386 €	38 410 €	68 233 €
HAUTE VIENNE	12 707	6,3%	118	8,1%	11 437 €	12 912 €	27 806 €	52 155 €
TOTAL	202 586	100,0%	1456	100,0%	137 240 €	205 860 €	343 100 €	686 200 €

Les Districts avaient jusqu'au 31 janvier pour transmettre les projets concernés en indiquant la répartition de la somme accordée à chacun d'entre eux (dans le respect du cahier des charges fédéral et du schéma territorial adopté par le Comité de Direction de la Ligue).

A l'issue de cette échéance, l'éventuel budget non utilisé par chaque District est remis à disposition de la Commission régionale qui peut alors décider d'accompagner le ou les projets de son choix sur ce reliquat.

Retour sur les formations FAFA organisées les 9 et 10 décembre 2025

Comme prévu lors de la dernière réunion de la Commission, deux sessions de formation ont été mises en place le 9 et le 10 décembre afin d'assurer une mise en place la plus sereine possible de cette organisation impliquant une redistribution du rôle de chacun des acteurs de ce dispositif :

District

- Accompagne les porteurs de projet
- Sélectionne les projets qu'il souhaite voir proposer au financement
- Par extension, informe les porteurs des projets non retenus
- Saisie des demandes dans l'application pour transmission au niveau régional
- Notifie le porteur de projet en cas de rejet du dossier par la Commission Régionale ou la Ligue de Football Amateur
- Effectue les visites de fin de travaux

Commission régionale des Terrains

- Conseille sur la recevabilité technique
- Instruit les demandes d'avis préalables
- Prononce le classement des installations à l'issue des travaux

Ligue

- Accompagne et coordonne les différents acteurs
- Instruit les projets transmis au niveau régional
- Gère et assure le suivi des décisions de la commission régionale
- Suivi des aides en lien avec la LFA
- Notifie les subventions accordées
- Procède à l'instruction des mises en paiement
- Assure le suivi des projets jusqu'à leur clôture

FFF

- Valide administrativement et financièrement les projets transmis par la Ligue
- Verse les aides accordées lors de la clôture du projet

L'ensemble des participants remercie chaleureusement les salariés de la Ligue du Football Amateur pour leur disponibilité et pour la qualité des échanges. Afin de maintenir une politique d'accompagnement de l'ensemble des acteurs de terrain, il est convenu de mettre en place des formations au mois de septembre de chaque saison. Ces sessions seront animées par les référents administratifs en charge du FAFA au niveau régional. Ces temps seront l'occasion de dresser le bilan de la saison écoulée, de faire le point sur les différents projets, d'évoquer les éventuelles évolutions des différents cahiers des charges, et de faire des rappels sur les procédures et le maniement des différents outils.

Etudes des projets portés à l'ordre du jour

CHARENTE

Fontenille

Eclairage – Aide sollicitée : 5.634€

Projet conforme. Aide accordée : 5.600€

Le montant maximum de l'aide pouvant être accordée a été calculé sur le reste à charge de 28.172€ pour la Mairie, tenant compte de la participation financière du SDEG.

Marsac

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 9.000€

St Michel

Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle – Aide sollicitée : 39.938€

Projet conforme. Aide accordée : 9.000€

St Michel

Main courante – Aide sollicitée : 6.114€

Projet conforme. Aide accordée : 2.500€

St Michel

Abris de touche – Aide sollicitée : 2.193€

Projet conforme. Aide accordée : 2.000€

St Michel

Vestiaires – Aide sollicitée : 106.245€

Projet conforme. Aide accordée : 12.600€

St Michel

Club house – Aide sollicitée : 101.876€

Projet conforme. Aide accordée : 7.000€

St Michel

Eclairage – Aide sollicitée : 24.300€

Projet conforme. Aide accordée : 7.500€

CHARENTE MARITIME

Chepniers FC

Vestiaires – Aide sollicitée : 5.864€

Le projet étant porté par le club, il doit être impérativement enregistré par son intermédiaire à l'aide de l'onglet projet club de Footclubs. Le club devra également fournir un justificatif de propriété de l'installation, accompagné d'une autorisation écrite de la Municipalité pour la réalisation de ces travaux sur son équipement. Il manque également le retour favorable de la Commission régionale des terrains. La Commission attire enfin l'attention du club sur le fait que des travaux de rénovation ne sont pas éligibles à une aide via ce dispositif.

Projet non accompagné

Esnandes

Eclairage – Aide sollicitée : 14.000€

Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

CR FAFA REUNION DU 24 FEVRIER 2026

PAGE 4/20

Essouvert (St Denis du Pin)
Club house – Aide sollicitée : 20.000€
Projet conforme. Aide accordée : 7.000€

Essouvert (St Denis du Pin)
Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€
Projet conforme. Aide accordée : 9.000€

La Jarrie
Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 90.000€
Projet conforme. Aide accordée : 20.000€

La Jarrie
Vestiaires – Aide sollicitée : 55.000€
Projet conforme. Aide accordée : 8.000€

Semussac
Eclairage – Aide sollicitée : 2.839€
Projet conforme. Aide accordée : 2.800€

St Georges de Didonne
Arrosage automatique – Aide sollicitée : 4.105€
Projet conforme. Aide accordée : 4.000€

Tonnay Boutonne
Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€
Projet conforme. Aide accordé : 8.000€

Tonnay Charente
Eclairage – Aide sollicitée : 28.655€
Projet conforme. Aide accordée : 7.000€

La Commission rappelle au porteur du projet que l'aide maximum pouvant être accordée à ce type de projet correspond à 20% du coût total HT des travaux, dans la limite de 15.000€.

Yves
Drainage – Aide sollicitée : 10.674€
Le projet consistant à réaliser un nouveau drainage sur un terrain en pelouse naturelle appartient au chapitre « renforcement ou amélioration d'un terrain en pelouse naturelle » de la nomenclature du FAFA. Or, le cahier des charges correspondant réserve ce type de projet aux installations classées au niveau T5 minimum. Après étude du dossier, il s'avère que le terrain est actuellement classé au niveau T7. La Commission ne peut que constater l'inéligibilité du projet.

CORREZE

Aixoise AS

Bancs de touche – Aide sollicitée : 1.750€

Projet conforme. Aide accordée : 1.700€

Chamberet

Création d'un terrain de Futsal – Aide sollicitée : 13.200€

Projet incomplet. Nature de projet à vérifier lorsque toutes les pièces auront été réunies.

Projet reporté

Cublac

Arrosage automatique – Aide sollicitée : 10.000€

Projet conforme. Aide accordée : 8.000€

Donzenac

Clôture - Aide sollicitée : 5.000€

Projet conforme. Aide accordée : 5.000€

Lanteuil

Eclairage – Aide sollicitée : 13.977€

Projet conforme. Aide accordée : 13.900€

Nonards

Main courante – Aide sollicitée : 3.700€

Projet conforme. Aide accordée : 3.700€

Soursac

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

St Hilaire Peyroux

Main courante – Aide sollicitée : 5.000€

Projet conforme. Aide accordée : 5.000€

Vars sur Roseix

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : 14.200€

CREUSE

Auzances

Eclairage – Aide sollicitée : 7.064€

Projet non accompagnée en raison d'une non-conformité au cahier des charges en vigueur indiquant qu'une modification d'éclairage doit s'accompagner d'une modification de classement. Ainsi le passage d'un éclairage E6 à un éclairage E6 LED n'est pas éligible à une subvention dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Guéret

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : 12.500€

Naillat

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 19.000€

Parsac

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : 14.200€

Vallière

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : 12.500€

DORDOGNE PERIGORD

Beaumont du Périgord

Eclairage – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 13.500€

Prise en charge du projet de la part du SDEG 24 à hauteur de 20.000€. L'aide maximum pouvant être accordée à ce projet est de 13.900€ en tenant compte de ce nouveau reste à charge.

Eymet

Arrosage automatique – Aide sollicitée : 12.234€

La demande de subvention doit être impérativement enregistrée dans un délai de trois mois maximum après le début des travaux. De même, la CR FAFA rappelle que seules les installations répondant au niveau de classement minimum T5 PN peuvent obtenir une aide dans le cadre de ce dispositif.

Projet non éligible

Eymet

Drainage – Aide sollicitée : 14.600€

La demande de subvention doit être impérativement enregistrée dans un délai de trois mois maximum après le début des travaux. De même, la CR FAFA rappelle que seules les installations répondant au niveau de classement minimum T5 PN peuvent obtenir une aide dans le cadre de ce dispositif. De plus, un seul projet par NNI peut être déposé dans le cadre du chapitre renforcement / amélioration d'un terrain en pelouse naturelle.

Projet non éligible

Eymet

Mise aux normes aire de jeux – Aide sollicitée : 15.000€

La demande de subvention doit être impérativement enregistrée dans un délai de trois mois maximum après le début des travaux. De même, la CR FAFA rappelle que seules les installations répondant au niveau de classement minimum T5 PN peuvent obtenir une aide dans le cadre de ce dispositif. De plus, un seul projet par NNI peut être déposé dans le cadre du chapitre renforcement / amélioration d'un terrain en pelouse naturelle.

Projet non éligible

Eymet

Eclairage – Aide sollicitée : 16.704€

La demande de subvention doit être impérativement enregistrée dans un délai de trois mois maximum après le début des travaux. Le retour favorable de la Commission régionale des Terrains n'est pas fourni.

Projet non éligible

Eymet

Vestiaires – Aide sollicitée : 85.072€

La demande de subvention doit être impérativement enregistrée dans un délai de trois mois maximum après le début des travaux. Le retour favorable de la Commission régionale des Terrains n'est pas fourni.

Projet non éligible

Eymet

Club house – Aide sollicitée : 85.072€

La demande de subvention doit être impérativement enregistrée dans un délai de trois mois maximum après le début des travaux.

Projet non éligible

Eymet

Main courante – Aide sollicitée : 5.000€

La demande de subvention doit être impérativement enregistrée dans un délai de trois mois maximum après le début des travaux. Il manque le plan côté de l'aire de jeux.

Projet non éligible

Eymet

Pare-ballons – Aide sollicitée : 5.000€

La demande de subvention doit être impérativement enregistrée dans un délai de trois mois maximum après le début des travaux. Il manque le plan côté de l'aire de jeux.

Projet non éligible

Eymet

Abris de touche – Aide sollicitée : 5.000€

La demande de subvention doit être impérativement enregistrée dans un délai de trois mois maximum après le début des travaux. L'aide maximum pouvant être obtenue pour ce projet aurait été de 3.700€.

Projet non éligible

Leguillacois SC

Abris de touche – Aide sollicitée : 1.825€

Il manque le compte-rendu de la réunion du Bureau du club validant la réalisation du projet et son financement. Par ailleurs, lorsqu'un club porte un projet concernant une installation dont il n'est pas le propriétaire, il doit impérativement fournir une autorisation de ce même propriétaire, accompagné d'un justificatif de propriété. La Commission prend note de l'annulation de cette demande par le District en date du 5 novembre 2025.
Projet non éligible

Velines

Main courante – Aide sollicitée : 5.000€

La commission prend bonne note de l'annulation de ce projet.

Projet annulé

Velines

Abris de touche – Aide sollicitée : 2.248€

La commission prend bonne note de l'annulation de ce projet.

Projet annulé

Salagnac

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Conformément au cahier des charges en vigueur, la Commission reste dans l'attente d'une attestation établie par un professionnel certifiant le respect du projet à la norme RE 2020.

Projet reporté

Trélissac

Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 20.000€

GIRONDE

Castelnau Médoc

Eclairage – Aide sollicitée : 56.815€

Projet conforme. Aide accordée : 12.200€

La Commission rappelle au porteur du projet que l'aide maximum pouvant être accordée à ce type de projet correspond à 20% du coût total HT des travaux, dans la limite de 15.000€.

Coutras

Création terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 50.000€

Projet conforme. Aide accordée : 25.000€

Gradignan

Création terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 70.000€

Projet conforme. Aide accordée : 25.000€

Le Barp

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : 12.000€

CR FAFA REUNION DU 24 FEVRIER 2026

PAGE 9/20

Le Pian Médoc

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : 5.900€

Martignas sur Jalle

Eclairage – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 9.900€

La Commission rappelle au porteur du projet que l'aide maximum pouvant être accordée à ce type de projet correspond à 20% du coût total HT des travaux, dans la limite de 15.000€.

Portes Entre Deux Mers CC (Quinsac)

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : 11.900€

Salles

Création terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 100.000€

Projet conforme. Aide accordée : 25.000€

St Antoine sur l'Isle

Remplacement buts fixes à 11 – Aide sollicitée : 2.000€

Projet conforme. Aide accordée : 2.000€

St Denis de Pile

Eclairage – Aide sollicitée : 36.669€

Projet conforme. Aide accordée : 11.900€

La Commission rappelle au porteur du projet que l'aide maximum pouvant être accordée à ce type de projet correspond à 20% du coût total HT des travaux, dans la limite de 15.000€.

St Estephe

Création d'un terrain en pelouse naturelle – Aide sollicitée : 9.821€

Après étude du projet, il s'avère qu'il a été saisi sous la mauvaise nature de projet. Les devis portant uniquement sur la création d'un arrosage intégré, il aurait dû être enregistré sous la nomenclature renforcement / amélioration d'un terrain en pelouse naturelle. Or, seules les installations répondant à minima au niveau T5 PN peuvent en bénéficier, ce qui n'est pas le cas de ce terrain classé au niveau T7 PN.

Projet non éligible

LANDES

Biscarrosse

Tunnel – Aide sollicitée : 5.000€

Projet conforme. Aide accordée : 5.000€

Dax

Rénovation d'un terrain synthétique à 8 – Aide sollicitée : 25.500€

Pour les terrains de foot à 8, seule la création de terrains éclairés est accompagnée.

Projet non éligible

Lacajunte

Bancs de touche – Aide sollicitée : 2.300€

Projet conforme. Aide accordée : 2.300€

Lencouacq

Eclairage – Aide sollicitée : 6.957€

Projet conforme. Aide accordée : 6.900€

Mont de Marsan

Eclairage (stade Foix) – Aide sollicitée : 4.815€

Projet non accompagné - La modification de l'éclairage en LED n'apportant pas de changement de catégorie de l'éclairage.

Mont de Marsan (stade St Germain)

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Les travaux ayant débuté le 9 septembre 2024 et la demande de subvention ayant été enregistrée le 19 mars 2025, la Commission ne peut que constater que cette dernière a été formulée en dehors du délai maximum de 3 mois.

Projet non éligible

St Martin d'Oney

Eclairage – Aide sollicitée : 9.000€

Projet conforme. Aide accordée : 4.000€

L'aide maximum pouvant être accordée pour ce type de projet a été recalée après déduction faite de la participation financière du SYDEC.

LOT-ET-GARONNE

Astaffort

Eclairage – Aide sollicitée : 3.161€

Projet conforme. Aide accordée : 3.100€

Beaupuy:

Eclairage - Aide sollicitée : 2.550€

Projet réceptionné hors délai informatiquement, toutefois et après accord de la Commission Fédérale, ce dossier peut à titre exceptionnel et dérogatoire traité par LFA et le Service des Terrains dans le cadre de l'enveloppe 25-26.

Aide accordée : 2.500€

Bias

Arrosage automatique – Aide sollicitée : 3.150€

Projet conforme. Aide accordée : 3.000€

Cancon

Drainage – Aide sollicitée : 6.745€

Projet conforme. Aide accordée : 3.000€

Feugarolles

Clôture – Aide sollicitée : 4.278€

Projet conforme. Aide accordée : 2.000€

Fourques sur Garonne

Club house – Aide sollicitée : 8.996€

Projet conforme. Aide accordée : 5.300€

L'aide maximum pouvant être accordée pour ce type de projet est fixée à 30% du coût total HT des travaux dans la limite de 20.000€.

Le Mas d'Agenais

Création d'un terrain en pelouse naturelle – Aide sollicitée : 27.454€

Le montant de l'aide éligible sera à déterminer après étude de l'ensemble des documents requis. A ce stade, les justificatifs transmis ne permettent pas de justifier le montant total de l'engagement financier projeté. D'autre part, la délibération de la Mairie ne concerne que l'acquisition du terrain relative à ce projet, mais pas le projet en lui-même. Projet reporté

Pays de Lauzun CC

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme : Aide Accordée : 15.000€

Ste Livrade

Club house – Aide sollicitée : 8.258€

La Commission a déjà instruit un projet relatif aux vestiaires présents dans le même bâtiment. Elle s'interroge sur la transmission d'un nouveau projet plus d'un an après la fin de ces travaux. Pour rappel, afin de pouvoir être accompagné, un projet doit être enregistré au plus tard trois mois après le début des travaux.

Projet non accompagné

Villeneuve sur Lot

Vestiaires – Aide sollicitée : 13.531€

Après étude des pièces portées au projet, il est difficile de se faire une idée sur la nature exacte des travaux envisagés. Si ces derniers correspondent à une rénovation de l'existant ils ne pourront pas être accompagnés.

Projet non accompagné

Villeneuve sur Lot

Clôture – Aide sollicitée : 29.316€

Projet conforme : Aide Accordée : 5.000€

L'aide maximum pouvant être accordée pour un projet déposé dans le cadre du chapitre sécurisation ne peut dépasser 5.000€.

PYRENEES ATLANTIQUES

Garazi FC St Jean Pied de Port

Club house – Aide sollicitée : 11.509€

Projet conforme : Aide Accordée : 11.500€

L'aide maximum pouvant être accordée pour ce type de projet est fixée à 30% du coût total HT des travaux dans la limite de 20.000€.

Gurmençon

Pare-ballons – Aide sollicitée : 5.000€

Ce type de projet n'est désormais plus valorisable dans le cadre du FAFA.

Projet non éligible

Hasparren

Eclairage – Aide sollicitée : 12.651€

Après étude du projet qui vient tout juste d'être réceptionné, il s'avère que les travaux sont déjà terminés.

Projet non accompagné

Mazères Uzos Rontignon AS (ASMUR)

Pare-ballons – Aide sollicitée : 5.000€

Ce type de projet n'est désormais plus valorisable dans le cadre du FAFA.

Projet non éligible

Pau Béarn Pyrénées CC

Création terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 25.000€

Projet conforme : Aide Accordée : 25.000€

St Pée sur Nivelle

Club house – Aide sollicitée : 20.000€

La Commission prend bonne note de l'annulation de ce projet.

Projet annulé

DEUX SEVRES

Airvault

Bancs de touche – Aide sollicitée : 1.970€

Projet conforme. Aide accordée : 1.900€

Airvault

Changement buts fixes à 11 – Aide sollicitée : 2.196€

Projet conforme. Aide accordée : 2.100€

Argentonnay

Main courante – Aide sollicitée : 4.777€

Projet conforme. Aide accordée : 4.000€

Chanteloup

Sécurisation bancs de touche :

Projet conforme. Aide accordée : 2.800€

Chauray

Club house – Aide sollicitée : 7.765€

Projet incomplet dans l'attente de la production des plans côtés et de la vue de coupe du bâtiment. La Commission attire l'attention de la collectivité sur le fait que l'attestation du respect de la norme RE 2020 doit être établie par un professionnel et non par le demandeur lui-même.

Projet reporté

Chauray

Bancs de touche – Aide sollicitée : 3.741€

Projet conforme. Aide accordée : 3.700€

Chauray

Parking sécurisé – Aide sollicitée : 3.570€

Projet conforme. Aide accordée : 3.500€

Excireuil

Eclairage – Aide sollicitée : 9.831€

Projet conforme. Aide accordée : 9.800€

Inter Bocage FC

Bancs de touche – Aide sollicitée : 2.390€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

La Chapelle St Laurent

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 19.800€

La Mothe St Heray

Eclairage – Aide sollicitée : 10.735€

Projet conforme. Aide accordée : 8.300€

Parthenay

Eclairage – Aide sollicitée : 5.963€

Projet conforme. Aide accordée : 5.900€

St Amand sur Sèvre

Pare-ballons – Aide sollicitée : 2.650€

Projet conforme. Aide accordée : 2.600€

St Cerbouille ES

Changement de buts fixes à 11 – Aide sollicitée : 3.050€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500 €

St Cerbouille ES

Pare-ballons – Aide sollicitée : 7.995€

Le coût total de ce projet est de 9.994€. L'aide demandée par le club ne respecte pas les conditions de financement établie par le schéma territorial de la LFNA (50% du coût total des travaux avec un plafond fixé à 5.000€). La nature de

projet pare-ballons n'étant plus éligible, seuls les projets déposés au cours de la saison 2024-2025 peuvent encore faire l'objet d'un accompagnement cette saison. Le projet ayant été déposé le 29/08/2025, il ne peut faire l'objet d'une aide.

Projet non accompagné

St Cerbouille ES

Main courante – Aide sollicitée : 5.577€

Projet conforme. Aide accordée : 3.400€

St Cerbouille ES

Abris de touche – Aide sollicitée : 4.715€

Projet conforme. Aide accordée : 2.900€

St Maxire

Main courante – Aide sollicitée : 4.300€

Projet conforme. Aide accordée : 3.300€

St Symphorien

Eclairage – Aide sollicitée : 2.510€

Projet conforme. Aide accordée : 2.500€

Val en Vignes

Création d'un terrain en pelouse naturelle – Aide sollicitée : 20.000€

Après étude de ce projet, il s'avère que la nature des aménagements prévus relève plus de l'amélioration d'un terrain en pelouse naturelle que de la création d'une nouvelle aire de jeux. La demande a donc été saisie sous la mauvaise nature de projet. Or, l'installation ne répond pas aux critères d'éligibilité définis par la FFF afin de prétendre à une aide dans le cadre du FAFA (classement en T6 au lieu de T5 minimum).

Projet non accompagné

VIENNE

Archigny

Changement buts fixes à 11 – Aide sollicitée : 709€

Le coût total de ce projet est de 1.4018€. Tenant compte des conditions de financement fixées par le schéma territorial de la Nouvelle-Aquitaine (50% du coût total des travaux avec un plafond fixé à 5.000€), l'aide éligible n'atteint pas le seuil minimum de financement de 1.500€.

Projet non accompagné

Availles en Chatelleraut

Bancs de touche – Aide sollicitée : 2.500€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

Couhé

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 15.000€

Couhé

Club house – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme – Aide accordée : 8.000€

Dangé St Romain

Eclairage – Aide sollicitée : 7.551€

Tenant compte du reste à charge de la Collectivité le projet peut être éligible à une aide maximale de 5.800€ (20% du coût total HT). Projet reporté dans l'attente d'une possibilité de financement.

Projet reporté

La Chapelle Baton

Bancs de touche – Aide sollicitée : 2.087€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

Lhonnaize

Eclairage – Aide sollicitée : 25.000€

Projet conforme. Aide accordée : 8.000€

Projet éligible à une aide maximale de 15.000€ (20% du coût total HT).

Mouterre Silly

Bancs de touche – Aide sollicitée : 1.568€

Projet conforme – Aide accordée : 1.500€

Mouterre Silly

Main courante – Aide sollicitée : 3.843€

Projet conforme – Aide accordée : 3.800€

Savigny Levescault

Eclairage – Aide sollicitée : 10.000€

Projet conforme – Aide accordée : 8.700€

Sillars

Eclairage – Aide sollicitée : 10.000€

Projet conforme – Aide accordée : 6.700€

Montant maximum éligible fixé à 6.700€ en tenant compte des conditions de financement.

St Léger de Montbrillais

Main courante – Aide sollicitée : 3.500€

Projet conforme. Aide accordée : 3.500€

St Maurice la Clouère

Eclairage – Aide sollicitée : 6.399€

Projet conforme. Aide accordée : 1.900€

Aide maximale fixée à 20% du coût total HT des travaux, soit 1.900€.

St Saviol

Eclairage – Aide sollicitée : 8.000€

Projet conforme. Aide accordée : 8.000€

Vouneuil sous Biard
Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€
Projet conforme. Aide accordée : 8.000€

HAUTE VIENNE

Arnac la Poste
Clôture– Aide sollicitée : 1.500€
Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

Châteauponsac
Eclairage – Aide sollicitée : 7.152€
Projet conforme. Aide accordée : 5.900€

Folles
Vestiaires – Aide sollicitée : 17.541€
Le projet transmis est incomplet et à retravailler : les plans sont incomplets, et il manque la délibération. La fiche projet est à renseigner en intégralité. L'attestation de conformité à la norme RE2020 établie par un professionnel n'est pas versée au dossier, tout comme le retour favorable de la commission régionale des terrains à la demande d'avis préalable.
Projet reporté

St Hylaire les Places
Club house – Aide sollicitée : 11.208€
Le projet consiste en la réhabilitation d'une ancienne buvette déjà existante. La nature de ces travaux n'est pas éligible à une aide dans le cadre du FAFA.
Projet non accompagné

St Sornin Leulac FC
Remplacement buts fixes à 11 – Aide sollicitée : 1.896€
Projet conforme. Aide accordée : 1.600€

SYNTHESE DES AIDES VOTEES

Chapitre Equipement

Porteur	CDG	Projet	Aide votée
FONTENILLE	16	Eclairage	5 600 €
MARSAC	16	Vestiaires	9 000 €
ST MICHEL	16	Amélioration terrain pelouse naturelle	9 000 €
ST MICHEL	16	Main courante	2 500 €
ST MICHEL	16	Abris de touche	2 000 €
ST MICHEL	16	Vestiaires	12 600 €
ST MICHEL	16	Club house	7 000 €
ST MICHEL	16	Eclairage	7 500 €
SOUS TOTAL CHARENTE			55 200 €
ESNANDES	17	Vestiaires	10 000 €
ESSOUVERT (ST DENIS DU PIN)	17	Club house	7 000 €
ESSOUVERT (ST DENIS DU PIN)	17	Vestiaires	9 000 €
LA JARRIE	17	Terrain synthétique éclairé	20 000 €
LA JARRIE	17	Vestiaires	8 000 €
SEMUSSAC	17	Eclairage	2 800 €
ST GEORGES DE DIDONNE	17	Arrosage	4 000 €
TONNAY BOUTONNE	17	Eclairage	8 000 €
TONNAY CHARENTE	17	Eclairage	7 000 €
SOUS TOTAL CHARENTE MARITIME			75 800 €
AIXOISE AS	19	Bancs de touche	1 700 €
CUBLAC	19	Arrosage	8 000 €
DONZENAC	19	Clôture	5 000 €
LANTEUIL	19	Eclairage	13 900 €
NONARDS	19	Main courante	3 700 €
SOURSAC	19	Vestiaires	10 000 €
ST HILAIRE PEYROUX	19	Main courante	5 000 €
VARS SUR ROSEIX	19	Eclairage	14 200 €
SOUS TOTAL CORREZE			61 500 €
GUERET	23	Eclairage	12 500 €
NAILLAT	23	Vestiaires	19 000 €
PARSAC	23	Eclairage	14 200 €
VALLIÈRE	23	Eclairage	12 500 €
SOUS TOTAL CREUSE			58 200 €
BEAUMONT DU PERIGORD	24	Eclairage	13 500 €
TRELISSAC	24	Amélioration terrain pelouse naturelle	20 000 €
SOUS TOTAL DORDOGNE			33 500 €
CASTELNAU MEDOC	33	Eclairage	12 200 €
COUSTRAS	33	Terrain synthétique éclairé	25 000 €
GRADIGNAN	33	Terrain synthétique éclairé	25 000 €

LE BARP	33	Eclairage	12 000 €
LE PIAN MEDOC	33	Eclairage	5 900 €
MARTIGNAS SUR JALLE	33	Eclairage	9 900 €
PORTES ENTRE DEUX MERS CC (QUINSAC)	33	Eclairage	11 900 €
SALLES	33	Terrain synthétique éclairé	25 000 €
ST ANTOINE SUR L'ISLE	33	Remplacement buts fixes à 11	2 000 €
ST DENIS DE PILE	33	Eclairage	11 900 €
SOUS TOTAL GIRONDE			140 800 €
BISCARROSSE	40	Tunnel	5 000 €
LACAJUNTE	40	Bancs de touche	2 300 €
LENCOUACQ	40	Eclairage	6 900 €
ST MARTIN D'ONEY	40	Eclairage	4 000 €
SOUS TOTAL LANDES			18 200 €
ASTAFFORT	47	Eclairage	3 100 €
BIAS	47	Arrosage	3 000 €
CANCON	47	Drainage	3 000 €
FEUGAROLLES	47	Clôture	2 000 €
FOURQUES SUR GARONNE	47	Club house	5 300 €
BEAUPUY	47	Eclairage	2 500 €
PAYS DE LAUZUN	47	Vestiaires	15 000 €
VILLENEUVE SUR LOT	47	Clôture	5 000 €
SOUS TOTAL LOT-ET-GARONNE			38 900 €
GARAZI FC ST JEAN PIED DE PORT	64	Club house	11 500 €
PAU BEARN PYRENEES CC	64	Terrain synthétique éclairé	25 000 €
SOUS TOTAL PYRENEES ATLANTIQUES			36 500 €
AIRVAULT	79	Bancs de touche	1 900 €
AIRVAULT	79	Changement buts à 11	2 100 €
ARGENTONNAY	79	Main courante	4 000 €
CHAURAY	79	Abris de touche	3 700 €
CHAURAY	79	Parking sécurisé	3 500 €
EXCIREUIL	79	Eclairage	9 800 €
INTER BOCAGE FC	79	Bancs de touche	1 500 €
LA CHAPELLE ST LAURENT	79	Vestiaires	19 800 €
LA MOTHE ST HERAY	79	Eclairage	8 300 €
PARTHENAY	79	Eclairage	5 900 €
ST AMAND SUR SEVRE	79	Pare-ballons	2 600 €
CHANTELOUP	79	Sécuriatiion - Bancs de touche	2 800 €
ST CERBOUILLE ES	79	Changement buts à 11	1 500 €
ST CERBOUILLE ES	79	Main courante	3 400 €
ST CERBOUILLE ES	79	Abris de touche	2 900 €
ST MAXIRE	79	Main courante	3 300 €
ST SYMPHORIEN	79	Eclairage	2 500 €
SOUS TOTAL DEUX SEVRES			79 500 €

AVAILLES EN CHATELLERAULT	86	Bancs de touche	1 500 €
COUHE	86	Vestiaires	15 000 €
COUHE	86	Club house	8 000 €
LA CHAPELLE BATON	86	Bancs de touche	1 500 €
LHOMMAIZE	86	Eclairage	8 000 €
MOUTERRE SILLY	86	Abris de touche	1 500 €
MOUTERRE SILLY	86	Main courante	3 800 €
SAVIGNY LEVESCAULT	86	Eclairage	8 700 €
SILLARS	86	Eclairage	6 700 €
ST LÉGER DE MONTBRILLAIS	86	Main courante	3 500 €
ST MAURICE LA CLOUERE	86	Eclairage	1 900 €
ST SAVIOL	86	Eclairage	8 000 €
VOUNEUIL SOUS BIARD	86	Eclairage	8 000 €
SOUS TOTAL VIENNE			76 100 €
ARNAC LA POSTE	87	Clôture	1 500 €
CHÂTEAUPONSAC	87	Eclairage	5 900 €
ST SORNIN LEULAC FC	87	Remplacement buts fixes à 11	1 600 €
SOUS TOTAL HAUTE VIENNE			9 000 €
TOTAL			683 200 €

Bilan sur la répartition des enveloppes locales

District	Enveloppe globale	Subventions accordées
CHARENTE	54.715 €	55.200 €
CHARENTE MARITIME	60.724 €	75.800 €
CORREZE	39.815 €	61.500 €
CREUSE	33.217 €	58.200 €
DORDOGNE PERIGORD	55.515 €	33.500 €
GIRONDE	125.330 €	140.800 €
LANDES	41.281 €	18.200 €
LOT ET GARONNE	34.086 €	38.900 €
PYRENEES ATLANTIQUES	59.311 €	36.500 €
DEUX SEVRES	61.817 €	79.500 €
VIENNE	68.233 €	76.100 €
HAUTE VIENNE	52.155 €	9.000 €
TOTAL	686.200 €	683.200 €

Chapitre Transport

Porteur	CDG	Affil	Coût projet TTC	Aide sollicitée	Aide votée
JARNAC S	16	507098	42 983 €	21 491 €	11 900 €
AS COZES	17	507272	43 954 €	21 977 €	11 900 €
US CHANCELADE MARSAC 24	24	560219	37 519 €	18 759 €	11 900 €
UNION VALLEE DE GARONNE ILLATS	33	552675	50 868 €	19 267 €	11 900 €
RC CHAMBERY	33	525600	35 607 €	14 243 €	10 000 €
LES CROISES DE BAYONNE	64	514041	36 803 €	16 803 €	10 000 €
PAU FC	64	501681	37 800 €	15 000 €	10 000 €
FC LA RIBERE	64	544832	19 000 €	5 700 €	4 000 €
TOTAL			373 017 €	162 681 €	81 600 €

Echanges complémentaires

L'actualité de ces dernières semaines démontre la nécessité d'adopter une réelle politique dédiée aux installations sportives de notre Région, et d'accompagner les collectivités en ce sens, pour apporter le meilleur soutien possible à nos clubs. Les territoires peu ou pas dotés en terrains synthétiques éclairés sont en souffrance, et cela pénalise le bon déroulement des compétitions, l'organisation des clubs, avec un véritable impact sur les relations avec les éducateurs, les pratiquants, et leurs parents.

Un débat s'instaure sur l'opportunité de consacrer une partie de l'enveloppe régionale sur les seuls projets dédiés à la création de terrain synthétiques éclairés. A ce stade, la majorité des Districts ne souhaite pas mettre en place un tel dispositif car cela viendrait en déduction de leur enveloppe actuelle. Le sujet pourrait néanmoins être remis à l'ordre du jour en fonction des moyens qui pourraient être alloués à notre Ligue pour les prochaines saisons.

La Commission rappelle enfin que pour toute subvention supérieure à 10.000€, une convention de mise à disposition de l'installation financée dans le cadre du FAFA, est obligatoirement établie entre les instances du football et le bénéficiaire de l'aide. Les événements récents démontrent l'importance de rappeler aux collectivités cette contrepartie lors de l'octroi d'une subvention. La Commission se réserve la possibilité de ne plus accompagner les porteurs de projets qui ne respecteraient pas ces engagements.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance.

Le Président,
François GRENET

Procès-Verbal validé le 19/05/2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.